

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 85420120.9

51 Int. Cl.⁴: **E 01 D 19/10**

22 Date de dépôt: 01.07.85

30 Priorité: 04.07.84 FR 8411049
19.10.84 FR 8416459

43 Date de publication de la demande:
05.02.86 Bulletin 86/6

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH GB IT LI SE

71 Demandeur: L'EQUIPEMENT ROUTIER, Société
Anonyme dite:
Avenue de Lattre de Tassigny
F-69330 Meyzieu(FR)

72 Inventeur: Pichon, Joseph
1 chemin du Pontet
Decines Rhône(FR)

74 Mandataire: Maureau, Philippe et al,
Cabinet Germain & Maureau Le Britannia - Tour C 20, bld
Eugène Déruelle
F-69003 Lyon(FR)

54 **Corniche pour ouvrage d'art.**

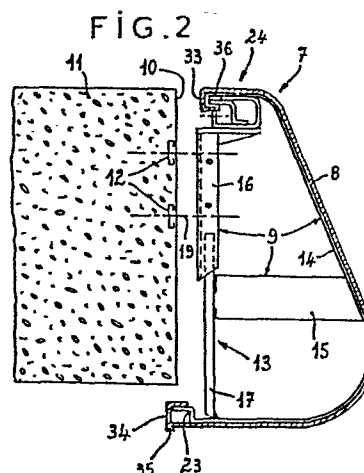
57 Cette corniche est formée d'éléments fixés bout à bout sur le bord de l'ouvrage.

Selon l'invention, chaque élément de corniche (7) est formé en combinaison, d'une part, par au moins deux consoles (9) ayant sensiblement la même forme que la corniche et aptes à être fixées à intervalle régulier sur le bord (10) de l'ouvrage en des points d'ancrage (12) accessibles depuis la partie circulaire de l'ouvrage, et, d'autre part, par un élément en feuille (8) de longueur au moins égale à la distance entre deux consoles (9) tendu sur ces consoles.

Des moyens (23, 33, 34) sont prévus pour permettre l'accrochage de chaque élément (8) sur chaque console (9), et pour tendre ces éléments (8) sur les consoles (9) associées.

Chaque élément en feuille (8) est en polyester stratifié armé de tissus de verres et coloré dans la masse ou est formé par une mince feuille d'acier galvanisé ou d'aluminium prélaquée, il est de préférence préformé à la forme finale de la corniche.

Application à la réalisation de corniches pour pont, viaduc, mur de soutènement...etc.



CORNICHE POUR OUVRAGE D'ART

La présente invention a pour objet une corniche pour ouvrage d'art, tel que pont, viaduc, passerelle, mur de soutènement...etc du type formé d'éléments de corniches fixés bout à bout sur le bord de l'ouvrage. Cette invention vise à éliminer les inconvénients présentés

5 par les corniches déjà connues, à savoir :

- le poids et le coût élevés ainsi que la mise en oeuvre difficile pour les éléments de corniche en béton ;

- le coût et les problèmes d'alignement et de pose des éléments de corniches en métal tel qu'acier ou aluminium, ainsi que, pour ces différents types de corniches, l'absence de possibilité de réglage altimétrique et planimétrique en cas de fléchissement ou désalignement ultérieur des éléments de corniches les uns par rapport aux autres.

10

Ce but est atteint en ce que, dans la corniche selon l'invention qui est du type précité, chaque élément de corniche est formé en combinaison, d'une part, par au moins deux consoles ayant sensiblement la même forme que la corniche et aptes à être fixées à intervalle régulier sur le bord de l'ouvrage en des points d'ancrage accessibles depuis la partie circulaire de l'ouvrage et, d'autre part, par un élément en feuille,

15 20

de longueur au moins égale à la distance entre deux consoles, tendu sur ces consoles, des moyens étant prévus, d'une part, pour permettre l'accrochage de l'élément en feuille sur chaque console et, d'autre part, pour tendre l'élément en feuille sur chaque console.

Comme les points d'ancrage des consoles sont accessibles depuis la partie circulaire de l'ouvrage, il est très facile de fixer celles-ci sur l'ouvrage, sans avoir à recourir à des nacelles, ni à des grues et ensuite de fixer les éléments en feuille de la corniche sur les consoles.

25

De même lorsqu'un élément de corniche est endommagé, il est facile de remplacer seulement l'élément en feuille recouvrant les consoles ou selon le cas une ou plusieurs consoles.

30

Avantageusement, chaque console présente une partie d'ancrage "standard", une partie épousant sensiblement le profil de la bordure de l'ouvrage et une partie épousant sensiblement la forme de la corniche.

La partie d'ancrage est donc commune à tous les types de consoles, ce qui permet d'abaisser les coûts de fabrication de celles-ci.

35

Les éléments en feuille sont, de préférence, en polyester, ou en acier galvanisé ou aluminium prélaqué ; ils sont avantageusement

préformés à la forme finale de la console.

Avantageusement aussi, des moyens sont prévus pour permettre le réglage planimétrique et altimétrique de chaque élément de console, c'est-à-dire à la fois dans un plan vertical et dans un plan horizontal.

5 De toute façon l'invention sera bien comprise et d'autres caractéristiques seront mises en évidence à l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant à titre d'exemples non limitatifs plusieurs formes d'exécution de cette corniche :

10 Figure 1 est une vue en perspective d'un ensemble corniche caniveau en bordure d'ouvrage d'art ;

Figure 2 est une vue en coupe transversale d'une corniche selon l'invention ;

Figure 3, est à échelle agrandie, une vue de détail de figure 2 montrant le dispositif de tension ;

15 Figure 4 est une vue similaire à figure 3 montrant le détail de l'ancrage d'une console ;

Figure 5 est une vue similaire à figure 2 d'une corniche selon une autre forme de réalisation ;

20 Figure 6 est, à échelle agrandie, une vue de détail de figure 5, montrant le dispositif de tension ;

Figure 7 est une vue similaire à figure 2 et figure 5 d'une autre forme de réalisation de corniche.

25 Figure 8 est une vue similaire aux figures 2,5 et 7 d'une autre forme de réalisation de la corniche avant mise en tension de l'élément en feuille ;

Figure 9 est une vue similaire à figure 8 après mise en tension de l'élément en feuille ;

Figure 10 est une vue en coupe selon X-X de figure 9.

30 La figure 1 montre un exemple de réalisation de corniche (1) formée d'éléments posés en bordure de la chaussée (3) d'un ouvrage d'art (2). Un caniveau recouvert par un caillebotis (5) assure l'évacuation des eaux. Une barrière (6) est montée sur le bord de l'ouvrage avant la corniche (1) et sert de glissière de sécurité, la corniche (1) présente en outre un rebord (4) formant arrêtoir ou garde-pieds.

35 Les figures 2 à 4 montrent une première forme de réalisation d'une corniche (7) selon l'invention, celle-ci étant posée sur le bord du tablier (11) d'un pont. Ainsi que le montre la figure 2, chaque élément

de corniche est formé essentiellement par un élément en feuille (8) tendu sur au moins deux consoles (9).

5 Chaque console (9) est ancrée sur le bord vertical (10) du tablier (11) du pont, dans deux rainures en forme de T, chaque rainure pouvant être constituée par exemple par un rail profilé en forme de C (12) mis en place sur le ferrailage avant coulage du béton du tablier (11), s'étendant sur une certaine longueur (de l'ordre de quelques dizaines de centimètres), ainsi que le montre la figure 4. Ces rainures (12) sont facilement accessibles de la partie supérieure du tablier (11) du pont.

10 Chaque console (9) comprend une partie (13) verticale de faible largeur, placée au bord de l'ouvrage et une partie (14) épousant la forme de la corniche. Un raidisseur (15) est fixé entre les deux parties (13, 14) de la console et sert à conserver sa forme à la console lors de la mise sous tension de l'élément en feuille (8).

15 La partie verticale (13) de la console est formée par exemple par une partie d'ancrage "standard" (16) sur laquelle est fixée une partie de forme variable et pouvant être adaptée au profil du tablier du pont, en l'occurrence, (Cf figure 2) cette partie de forme variable est formée par un profilé en U (17) vertical.

20 La partie d'ancrage (16) est constituée par un profilé en U muni de deux fentes longitudinales (18) (Cf figure 4). L'ancrage de cette partie (16) dans chaque rainure (12) est réalisé à l'aide d'une vis (19) et de trois écrous (20, 21, 22), la vis étant logée par sa tête à l'intérieur de la rainure (12).

25 L'écrou (20) permet de fixer la vis (19) à l'intérieur de la rainure (12) en serrant la tête de celle-ci contre les bords du profilé constituant cette rainure. Du fait que chaque rainure (12) s'étend sur une certaine longueur du bord (10) de l'ouvrage, la console peut être placée à n'importe quel endroit le long du profilé formant la rainure (12).

30 Les deux écrous (21, 22) permettent de fixer la partie d'ancrage (16) sur la vis (19) à distance variable du bord (10) de l'ouvrage. Chaque console (9) peut donc être réglée dans un plan horizontal (réglage planimétrique) en déplaçant la vis (19) le long de la rainure horizontale (12) du bord de l'ouvrage et/ou en déplaçant la console (9) sur cette vis
35 (19) elle-même à l'aide des écrous (21,22). Les fentes longitudinales (18) permettent également un réglage en hauteur de la position de la partie d'ancrage (16) par rapport à la rainure (12).

Un réglage tridimensionnel (altimétrique et planimétrique) de la position de la partie d'ancrage (16) de chaque console et par conséquent de cette console elle-même, par rapport au bord (10) de l'ouvrage est donc possible.

5 A la partie supérieure de la partie d'ancrage (16) de la console est fixé un dispositif de tension (24) à réglage horizontal.

Ce dispositif de tension (24) est formé de deux plaques de tôle (25,26) présentant chacune une face verticale, respectivement (27,28) percée d'un trou pour le passage d'une vis de réglage (31) munie d'un écrou (32).

10 La plaque de tôle (25) est repliée de façon à former un cadre rectangulaire presque fermé. Elle est soudée par sa face horizontale adjacente à sa face verticale (27) sur la partie supérieure de la partie de console (16) et son autre face horizontale sert d'appui à l'autre partie de console (14) qui est soudée dessus.

15 La plaque de tôle (26) présente deux ailes horizontales (29,30) s'étendant de part et d'autre de sa face verticale (28).

En vissant la vis (31), la plaque de tôle (26) est avancée ou éloignée de la face verticale (27) de la plaque de tôle (25).

20 La partie de console (14) présente à son extrémité inférieure, au niveau de l'extrémité inférieure de la partie de console (17), un rebord (23) pour l'accrochage de l'élément en feuille (8).

25 Les différentes parties de chaque console (9) sont, de préférence, en acier galvanisé, mais elles peuvent bien évidemment être réalisées dans un tout autre matériau. Elles peuvent être moulées ou être formées par des profilés.

30 Comme toutes les consoles (9) sont fixées à une certaine distance du bord (10) de l'ouvrage, cette distance étant bien entendu réglable, elles sont soumises à un courant d'air continu asséchant les condensations éventuelles et les risques de corrosion de celles-ci sont, de ce fait, fortement diminués.

35 De préférence, les consoles sont distantes entre 6 à 8 cm de la paroi en béton du tablier, afin d'assurer une bonne ventilation. Cette distance peut être augmentée pour permettre, par exemple, le passage d'une goulotte d'écoulement des eaux.

Chaque élément en feuille (8) est réalisé, de préférence, en polyester stratifié armé de tissus de verre et coloré dans la masse,

ce matériau étant particulièrement intéressant car étant imputrescible, stable, incorrodable et léger. Il peut être également formé par une mince tôle d'acier galvanisé ou d'aluminium prélaqué, ou en tout autre matériau, mince et léger, inoxydable dans la masse ou ayant bénéficié de traitements spéciaux lui conférant une grande résistance à la corrosion, mais impossibles à réaliser dans les mêmes conditions sur des matériaux de forte épaisseur, ou encore par un ruban extrudé de grande longueur, dont la largeur correspond au développement extérieur des consoles et qui recouvre plusieurs consoles, ce qui permet de réduire le nombre de joints apparents.

De préférence, ces éléments en feuille (8) sont préformés selon la forme définitive de la corniche.

Chaque élément en feuille (8) a une longueur au moins égale à la distance entre deux consoles (9) adjacentes, augmentée de la largeur d'une console. Ainsi chaque extrémité d'un élément en feuille porte sur la moitié de la surface extérieure d'une console, ce qui assure un alignement extérieur parfait des différents éléments de corniche sans effet de vide entre deux éléments adjacents, même si ceux-ci ne sont pas parfaitement jointifs, du fait de la présence d'une console sous les deux éléments en feuille (8) au niveau de leur jonction.

Chaque élément en feuille (8) présente à chacune de ses extrémités, haute et basse, un retour à angle droit respectivement (33,34) s'étendant sur toute sa longueur. Les retours (33,34) présentent, en outre, une saillie extérieure (35), orientée vers le bas, servant à éviter la remontée des eaux en provoquant la formation de gouttes d'eau.

Les consoles (9) étant mises en place sur le bord (10) de l'ouvrage, et réglées à la position adéquate, les éléments en feuille (8) sont accrochés par leur retour (34) à la partie inférieure (29) de ces consoles (9) et par leur retour (33) à l'aile horizontale (30) de la plaque (26) du dispositif de tension (24), cette plaque (26) étant éloignée au maximum de la face verticale (27) de la plaque (25). En vissant la vis (31), la plaque (26) est rapprochée de la plaque (25) en entraînant avec elle l'élément en feuille (8) par son retour (33), ce qui provoque la tension de cet élément (8) sur la console (9) et l'oblige à épouser la forme de celle-ci.

Un insert (36) de même forme que les retours (33,34) est logé de préférence à l'intérieur de ceux-ci. Cet insert (36), qui est de préfé-

rence métallique, sert à rigidifier les retours (33,34) et à permettre une mise en tension sans risque de cassure au niveau de ceux-ci de l'élément en feuille.

5 Le montage de la corniche selon l'invention est donc très facile à réaliser du fait de la légèreté des éléments la constituant et notamment de l'élément en feuille (8), et il peut être, en outre, réalisé à partir de la face supérieure et circulaire de l'ouvrage du fait que les rainures sont accessibles à partir de cette face de même que les dispositifs de tension (24). Enfin, il est possible d'obtenir un alignement parfait des
10 éléments de corniche du fait de la possibilité de réglage tridimensionnel des consoles (9).

La corniche (7) obtenue présente une paroi lisse et rigide, exempte de toute boulonnerie ou visserie apparente et n'offrant aucun risque de vibration.

15 Il faut également noter que cette corniche (7) peut être installée après finition complète des travaux de tous les corps d'état, y compris les travaux d'étanchéité et qu'elle ne risque donc pas d'être salie par des souillures ou des projections. Cette corniche remplit, en outre, un réel rôle de finition et d'enjoliveur puisqu'elle peut avoir n'importe
20 quelle forme ou n'importe quelle teinte.

Lorsque les éléments en feuille sont formés par des rubans extrudés, ceux-ci présentent, de préférence, côté intérieur, des rainures profilées au moyen desquelles ils peuvent être fixés sur les consoles.

25 La figure 7 montre un exemple de réalisation d'une corniche (37) similaire à celle (7) des figures 2 à 4, mais présentant une forme avec double concavité au lieu d'une forme convexe pour la corniche (7).

Dans ce cas, chaque console (39) présente également une partie verticale (13) avec une partie d'ancrage (16), similaires à celles de la console (9) précédemment décrite, ainsi qu'une partie (44) épousant
30 la forme de la corniche (37) et qu'un dispositif de tension horizontal (45) similaire au dispositif de tension (24).

Cette fois-ci l'élément en feuille de la corniche (37) est en deux parties (46,47), qui peuvent être de formes et de couleurs différentes.

35 Chaque partie (46,47) présente à son extrémité respectivement supérieure, inférieure, un retour respectivement (48,49) similaire aux retours (33,34) de l'élément en feuille. Un retour est également formé

aux autres extrémités respectivement inférieure (50) et supérieure (51) de ces parties (46,47) de l'élément en feuille.

5 Chaque partie (46,47) d'élément en feuille présente intérieurement des profils formant rainure (52) au moyen desquels ces éléments en feuille (46,47) peuvent être fixés, à l'aide de vis et écrous (53) sur la partie de console correspondante (44).

Le montage de la corniche est réalisé sensiblement de la même façon que précédemment.

10 Après mise en place des consoles (39), la partie d'élément en feuille (47) est accrochée par son retour (49) sur la partie de console (44) puis est fixée et tendue sur celle-ci au moyen des vis et écrous (53) et des rainures (52).

15 La partie d'élément en feuille (46) est ensuite mise en place, son retour (50) chevauchant celui (51) de l'autre partie, est fixée au moyen de vis et écrous (53) et des rainures (52) sur la partie de console (44), et tendue à l'aide du dispositif de tension (45).

Les figures 5 et 6 montrent un autre exemple de réalisation d'une corniche (57) destinée à accueillir et à recouvrir une goulotte (58) d'évacuation des eaux.

20 Le bord (60) de l'ouvrage présente dans ce cas un surplomb (61) à sa partie supérieure dans lequel sont ménagées les rainures (12) d'ancrage de la corniche (57).

25 De même que précédemment, chaque élément de corniche est formé par un élément en feuille (62) tendu sur deux ou plusieurs consoles (63) et chaque console (63) comporte une partie épousant la forme du bord de l'ouvrage, et formée en l'occurrence par une partie d'ancrage (16) et par une partie (64) s'étendant en retrait par rapport à la précédente et longeant le bord inférieur de l'ouvrage, et une partie (65) épousant la forme de la corniche, et est ancrée sur le bord de l'ouvrage
30 de la même façon que décrite précédemment avec possibilité de réglage altimétrique et planimétrique. Un raidisseur (66) est également prévu entre les deux parties (16) et (65) de la console.

La partie (64) de la console est formée par une colonne verticale sur laquelle un support de goulotte (67) est monté coulissant.

35 La goulotte (58) est, par exemple, en polyester ou en tout autre matériau imputrescible. Elle est formée par des éléments de longueur déterminée posés et fixés sur les supports (67), chaque élément

de goutte s'encastrant dans le précédent pour assurer l'écoulement des eaux. Les supports (67) de goutte sont réglés en hauteur, par coulisement sur les colonnes (64) de façon à fournir la pente nécessaire à la bonne évacuation des eaux.

5 L'élément en feuille (62) est, de même que précédemment, fixé à sa partie inférieure à l'extrémité inférieure de la console et est ensuite tendu sur celle-ci à l'aide d'un dispositif de tension vertical (68).

10 Ce dispositif de tension (68) est montré plus en détail à la figure 6.

Il est formé par un rebord intérieur (69) de la partie de console (65) et par une plaque (70) s'étendant parallèlement à ce rebord (69) en-dessous de celui-ci.

15 Le rebord (69) et la plaque (70) sont tous deux percés d'un trou. Deux écrous (76) sont fixés de part et d'autre de la plaque (70) coaxialement à son trou.

20 Une vis (71) est apte à se visser dans les deux écrous (76) et à exercer une tension sur l'élément en feuille (62), celui-ci étant muni comme précédemment d'un insert (72) similaire aux inserts (36). Le trou de la plaque (69) sert à guider la vis (71) lors de son vissage.

Une fois la pose de la corniche (57) terminée, un caillebotis (73) est posé sur un support horizontal (74) prévu à cet effet à la partie supérieure de chaque console (63).

25 Le bord supérieur de la corniche peut être prévu avec une saillie dépassant largement le dessus de l'ouvrage, comme représenté en traits mixtes en (75) sur la figure 5. Cette saillie (75) forme un garde-pieds ou un arrêtoir empêchant la chute d'objets au bas de l'ouvrage.

30 De même, les consoles peuvent présenter une extension vers le haut, comme représenté en traits mixtes en (76) sur la figure 5, pour l'accrochage d'une barrière de sécurité ou d'un garde-corps.

35 Les figures 8 à 10 montrent encore une autre forme de réalisation de la corniche selon l'invention, présentant un profil anguleux avec plusieurs saillies, et dans laquelle chaque élément de corniche (107) est formé d'éléments en feuille (108) tendus sur des consoles associées (109).

Dans ce cas, chaque console (109) est ancrée sur le bord vertical (10) du tablier (11) du pont, à l'aide de ferrailages (110), munis d'une

extrémité filetée, et d'écrous (111), une ou plusieurs cales de réglage (112) pouvant être interposées entre le bord (10) du tablier et la console (109) pour modifier la distance entre la console (109) et le bord du tablier (11).

5 Bien entendu, de même que précédemment, chaque console (109) pourrait également être ancrée sur le tablier de l'ouvrage à l'aide d'un rail en forme de C noyé dans celui-ci.

Chaque console (109) comprend une partie d'ancrage (116) et une partie (114) épousant la forme de la corniche.

10 La partie d'ancrage (116) est, en l'occurrence, formée par un profilé en U vertical.

Dans une aile (117) de ce profilé en U sont ménagées (de même que dans les exemples précédents) deux fentes verticales (non représentées sur le dessin) dans lesquelles peuvent s'engager les extrémités file-
15 tées des ferraillements (110) pour réaliser l'ancrage de cette partie de console sur le bord (10) de l'ouvrage, tout en autorisant un certain débattement vertical.

Un retour (123) est formé à chaque extrémité supérieure et inférieure de chaque partie d'ancrage (116) pour permettre l'accrochage
20 des éléments en feuille (108), ceux-ci présentant, un retour (133) à chacune de leur extrémité supérieure et inférieure apte à venir en prise avec le retour (123) associé de la partie d'ancrage (116).

La partie (114) de chaque console (109) est également formée par un profilé en U vertical (119) sur lequel sont soudés des profilés
25 métalliques (120) lui conférant le profil souhaité, en l'occurrence un profil très anguleux avec deux saillies.

Les deux profilés en U (116,119) des deux parties respectivement (116,114) sont reliés ensemble par leurs ailes contigües respectivement (118,121) au moyen de deux tiges filetées (125), passées dans des trous
30 ménagés dans ces ailes (118,121), chaque profilé (116,119) étant bloqué sur chaque tige filetée (125) au moyen d'un jeu d'écrou-contre-écrou respectivement (126,127). En agissant sur les écrous (126,127) on peut donc rapprocher ou éloigner l'une de l'autre les deux parties (116,114) de chaque console.

35 Le montage de cette corniche s'effectue également très simplement. Les consoles (109) sont d'abord mises en place, leurs parties (114) et (116) étant rapprochées au maximum. Puis chaque élément en feuille

est accroché par ses retours (133) sur les parties de console (123) ainsi que le montre la figure 8.

5 Il suffit ensuite d'écarter la partie de console (114) de la partie de console (116), dans le sens des flèches (130), en agissant selon le cas sur les écrous (126) ou sur les écrous (127), jusqu'à ce que la partie de console (114) vienne tendre l'élément en feuille (108), pour parfaire l'accrochage de celui-ci sur les consoles (109), tout en lui conservant la forme voulue.

10 De cette façon, les éléments en feuille (108) sont tendus sur les consoles (109) non pas par une traction exercée sur une de leurs extrémités comme dans le cas des exemples précédents, mais par une pression exercée uniformément sur toute leur longueur (en coupe transversale) à l'aide d'une partie (109) épousant leur forme, ce qui permet de réaliser n'importe quel profil anguleux.

15 Comme il va de soi, la présente invention ne se limite pas aux seules formes de réalisation montrées ici à titre d'exemples non limitatifs, mais en embrasse, au contraire, toutes les formes de réalisation mettant en oeuvre des moyens similaires ou équivalents. C'est ainsi que, par exemple, les consoles peuvent avoir une toute autre forme
20 que celles représentées ici, être en plusieurs éléments ou en plusieurs couleurs. De même, les dispositifs de mise en tension pourraient être réalisés d'une toute autre façon, sans sortir pour autant du cadre de la présente invention.

- REVENDEICATIONS -

1- Corniche pour ouvrage d'art tel que pont, viaduc, mur de soutènement..., du type formé d'éléments de corniches fixés bout à bout sur le bord de l'ouvrage, caractérisée en ce que chaque élément
5 de corniche (7,37,57,107) est formé en combinaison, d'une part, par au moins deux consoles (9,39,63, 109) ayant sensiblement la même forme que la corniche et aptes à être fixées à intervalle régulier sur le bord (10,60) de l'ouvrage en des points d'ancrage (12) accessibles depuis la
10 partie circulaire de l'ouvrage, et, d'autre part, par un élément en feuille (8,46,47,62,108) de longueur au moins égale à la distance entre deux consoles (9,39,63,109), tendu sur ces consoles, des moyens étant prévus, d'une part, pour permettre l'accrochage de l'élément en feuille (8,46,47,-62,108) sur chaque console (9,39,63,109) et, d'autre part, pour tendre l'élément en feuille sur chaque console.

15 2- Corniche selon la revendication 1, caractérisée en ce que chaque console (9,39,63,109) présente une partie d'ancrage "standard", une partie (17,64) épousant sensiblement le profil de la bordure (10) de l'ouvrage et une partie (14,65,114) épousant sensiblement la forme de la corniche.

20 3- Corniche selon la revendication 2, caractérisée en ce que chaque partie d'ancrage (16,116) des consoles est formée par un profilé vertical muni d'au moins une fente longitudinale (18) s'étendant en direction verticale, en ce qu'au moins une rainure horizontale (12) est ménagée le long du bord (10) de l'ouvrage, chaque rainure (12) étant apte
25 à recevoir la tête d'une vis (19) traversant la fente longitudinale (18) de la partie d'ancrage (16), et en ce que des écrous (20,21,22) sont prévus afin de fixer la vis (19) dans la rainure (12) du bord de l'ouvrage et de fixer la partie d'ancrage (16) de la console sur cette vis (19).

30 4- Corniche selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que chaque élément en feuille (8,46,47,62,108) présente à au moins une de ses extrémités supérieure et inférieure un retour (33,34 ; 48,49,-133) s'étendant tout le long de cet élément et apte à s'accrocher aux extrémités supérieure et inférieure de chaque console (9,39,63,109).

35 5- Corniche selon la revendication 4, caractérisée en ce qu'un insert (36,72) est monté à l'intérieur des retours (33,34 ; 48,49) de chaque élément en feuille.

6- Corniche selon l'une des revendications 4 ou 5, caractérisée

en ce que, pour la mise en tension de chaque élément en feuille (8,46,47, 62), il est prévu à l'extrémité supérieure de chaque console (9,39,63) une vis (31,71) qui, par son vissage, est apte à agir sur le retour (33,48) de l'extrémité supérieure de chaque élément en feuille (8,46,62) de façon
5 à tendre celui-ci sur la console.

7- Corniche pour ouvrage d'art selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que chacune des consoles (109) sur lesquelles sont tendus les éléments en feuille (108) présente une partie d'ancrage (116) apte à être fixée sur le bord (10) de l'ouvrage et une
10 partie (114) épousant sensiblement la forme de la corniche et en ce que des moyens (125,126,127) sont prévus pour écarter ou rapprocher cette partie profilée (114) de la partie d'ancrage (116).

8- Corniche pour ouvrage d'art selon la revendication 7, caractérisé en ce que les deux parties (116,114) de chaque console (109) sont
15 reliées ensemble au moyen d'au moins une tige filetée sur laquelle chacune de ces parties est fixée au moyen d'un système d'écrou-contre-écrou respectivement (126,127).

9- Corniche selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la distance entre la partie d'ancrage (116) de chaque console (109) et le bord (10) de l'ouvrage peut être réglée
20 au moyen de cales de réglage (112).

10- Corniche selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que, lorsque la corniche présente une partie concave (46,47), ou que l'élément en feuille est formé par un ruban extrudé, la fixation de cet élément en feuille (46,47) sur chaque console (39) est obtenue à l'aide d'au moins une rainure (52) s'étendant sur la
25 face interne de cet élément et apte à recevoir la tête d'une vis (53) se fixant sur la console (39) à l'aide d'un écrou.

11- Corniche selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que chaque élément en feuille (8,46,47,62,108) est en polyester stratifié armé de tissus de verre et coloré dans la masse.
30

12- Corniche selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisée en ce que chaque élément en feuille (8,46,47,62,108) est formé par une mince feuille d'acier galvanisé ou d'aluminium prélaquée.
35

13- Corniche selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que chaque élément en feuille (8,46,47,62,108) est préformé à la forme finale de la corniche.

0170597

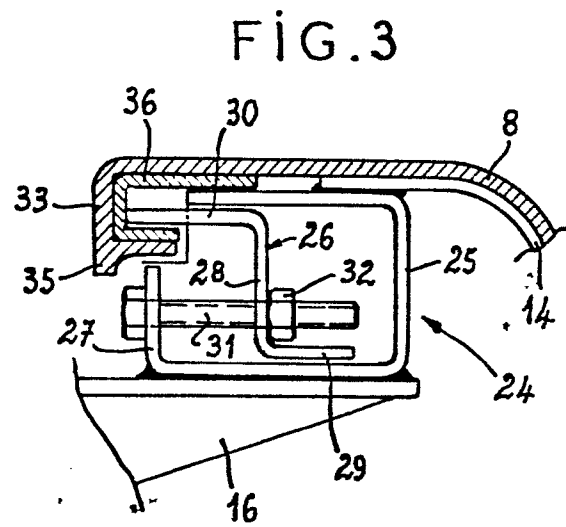
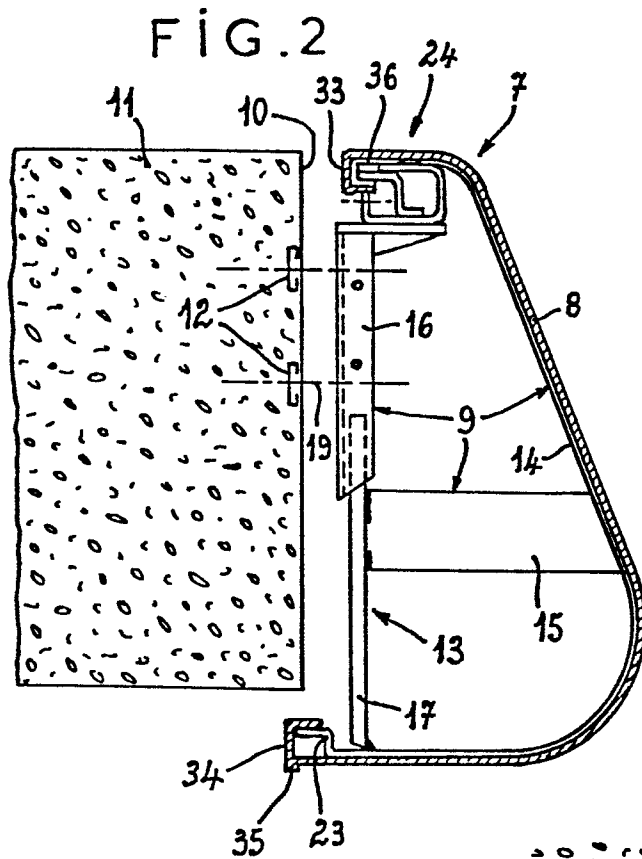
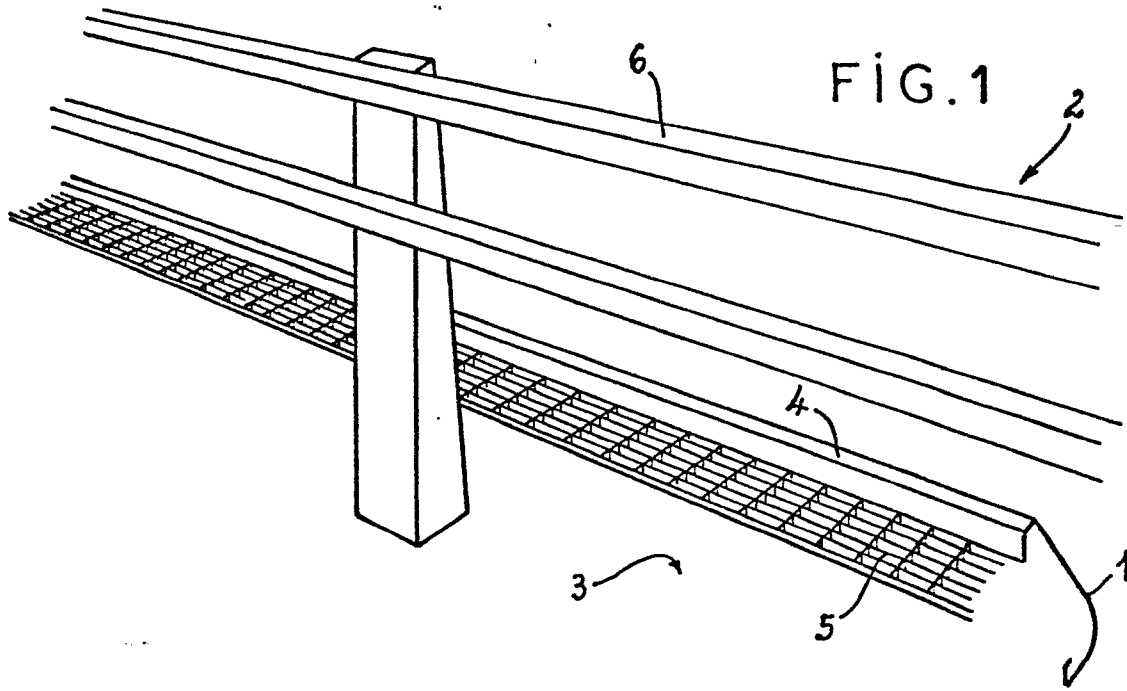
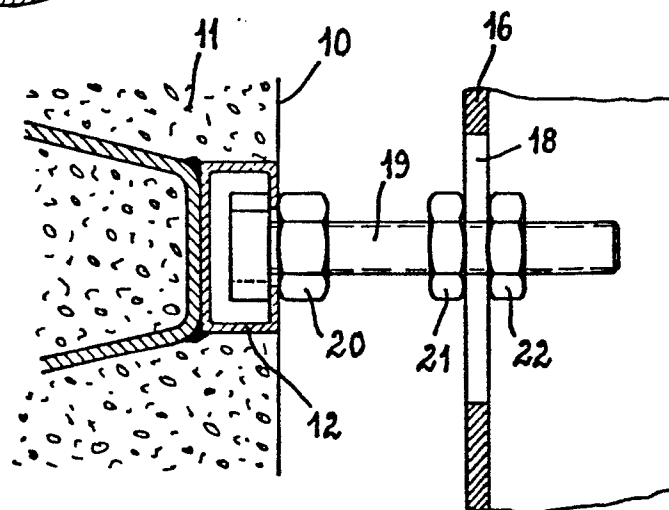


FIG. 4



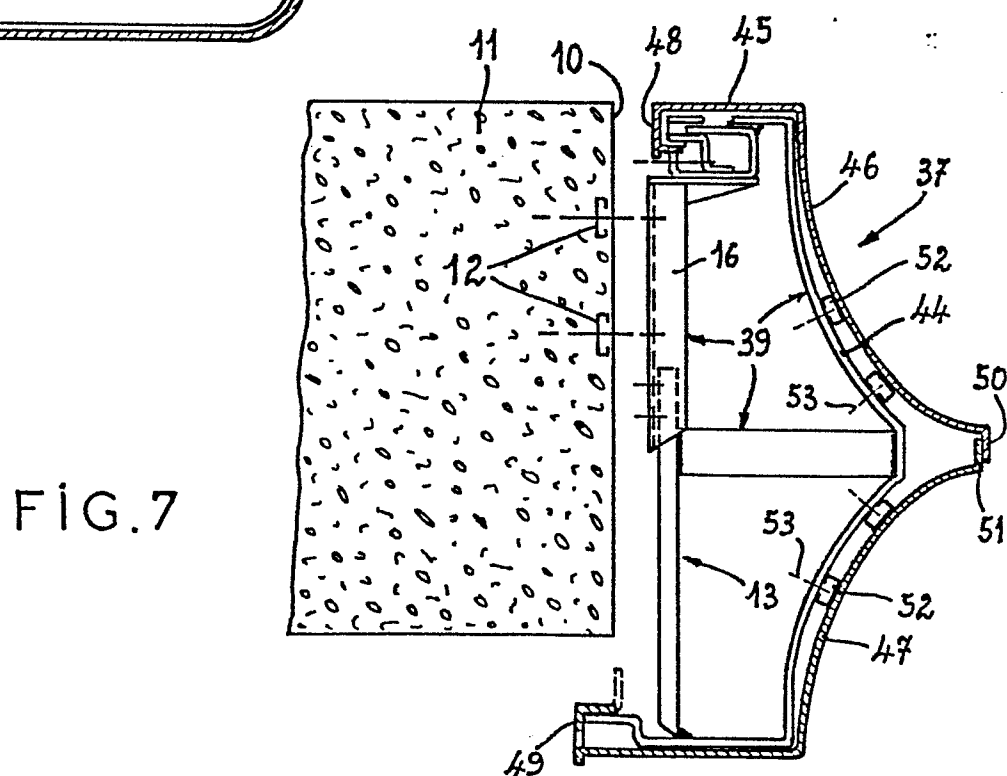


FIG. 8

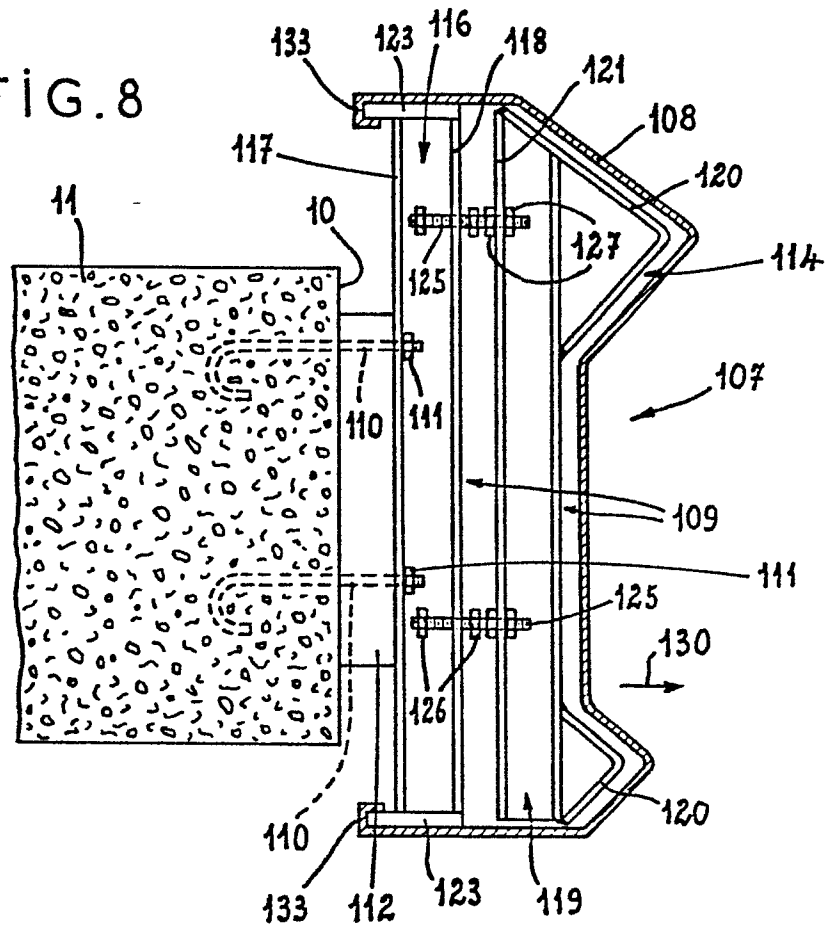
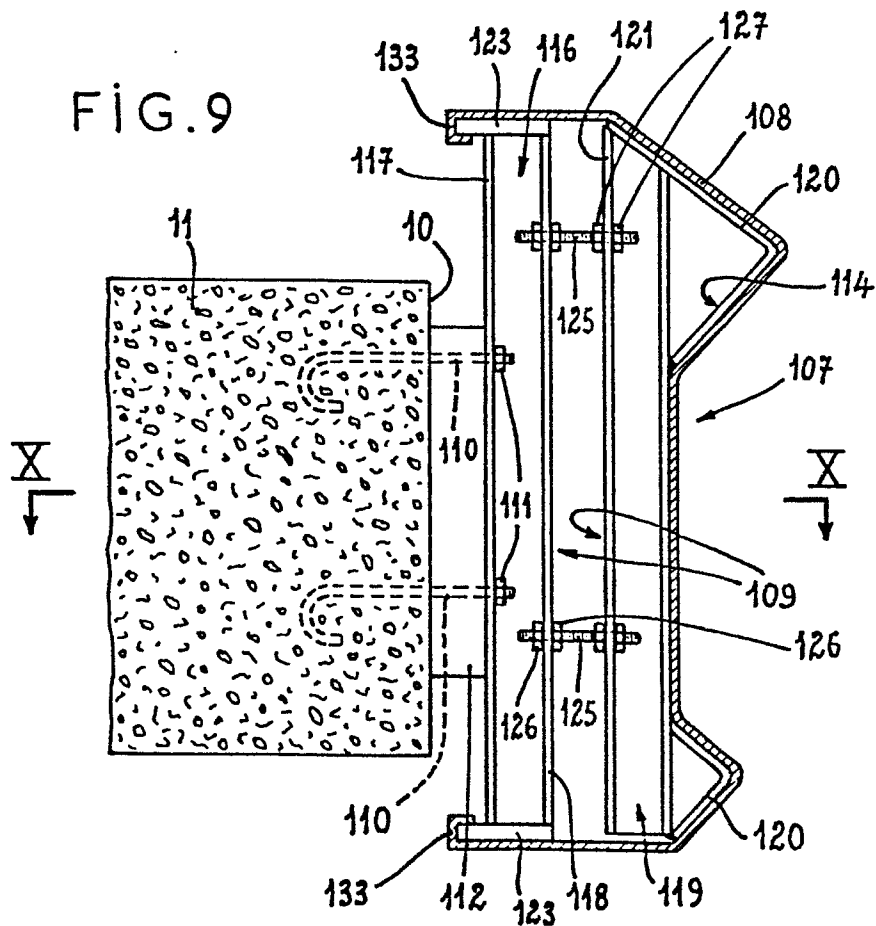


FIG. 9





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0170597
Numéro de la demande

EP 85 42 0120

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	ACIER-STAH-STEEL, vol. 45, no. 2, 1980, pages 45-50, Bruxelles, BE; R. SANSON: "Pont Mathilde sur l'île Lacroix à Rouen (F)" * Figure 10 *	1, 12, 13	E 01 D 19/10
A	--- BETONWERK + FERTIGTEIL-TECHNIK, vol. 38, no. 6, juin 1972, pages 430-436, Wiesbaden, DE; A.S.G. BRUGGELING: "Entwicklungstendenzen in der Vorfertigung von Strassenbrücken in den Niederlanden (2. Teil)" * Pages 430-432, paragraphe 5; figures 35, 39 *	1, 12	
A	--- FR-A-2 146 634 (SOCASO) * En entier *	1, 11, 12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			E 01 D
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 09-10-1985	Examineur DIJKSTRA G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	